

**COMMISSION DE REFORME DU MATERIEL**  
**Du Service d'Incendie et de Secours**  
**du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon**  
**et**  
**du Département du Rhône**

Le site [www.sdms.fr](http://www.sdms.fr) comporte une rubrique MATERIEL REFORME.

Cette rubrique comporte la liste de tous les matériels et véhicules que le Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon et le Département du Rhône se proposent de mettre à la réforme.

Le règlement de la consultation joint au fichier MATERIEL REFORME donne toutes les indications nécessaires aux candidats au rachat du matériel, il convient de s'y reporter.

Chacune des collectivités présente une liste distincte. Ces deux listes indiquent où sont exposés les matériels mis en vente afin de permettre aux acquéreurs potentiels d'aller les voir.

Le document type permettant aux entreprises de faire leurs offres est également joint au règlement de consultation (page 3), chaque rubrique devant être renseignée.

Tous les matériels et véhicules sont vendus en l'état et les renseignements les concernant portés sur les listes n'ont qu'un caractère indicatif non opposable.

**IMPORTANT** : seuls les professionnels des secteurs concernés peuvent se porter acquéreurs des matériels qui nécessitent le passage de contrôles techniques types véhicules, matériels de levage, matériels industriels qui ne sont plus aux normes etc.